

**Nombre de membres en
exercice : 11****Séance du jeudi 03 avril 2025****Présents : 10**

L'an deux mille vingt-cinq et le trois avril, à vingt heures, l'assemblée régulièrement convoquée le 27 mars 2025, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Didier CARDENOUX.

Sont présents : Didier CARDENOUX, Pierre MOINS, Lucien ANDRAUD, Catherine AUGUIN, Denis CHAUVET, Danielle HUGUET, Laurent MARION, Veronique PISSAVY, Méloé TRONCHE-FAUCHER, Gérard VERDIER**Votants : 11****Représentés :** Eliane GOY par Pierre MOINS**Secrétaire de séance :** Danielle HUGUET**Objet : Approbation du PV de la réunion du 20 février 2025 :**

Ce dernier est approuvé à l'unanimité.

**Objet : Vote du compte administratif - lotissement d'Egliseneuve d'Entraigues
(DEL 2025 17)**

Le Conseil municipal réuni sous la présidence de Pierre MOINS délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2024 dressé par Didier CARDENOUX, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1. Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellé	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés	14 627.68		6 950.11		21 577.79	
Opérations exercice		14 627.68	14 627.68	21 577.79	14 627.68	36 205.47
Total	14 627.68	14 627.68	21 577.79	21 577.79	36 205.47	36 205.47
Résultat de clôture						
Restes à réaliser						
Total cumulé						
Résultat définitif						

2. Constate, pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

3. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser.

4. Vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Objet : Affectation du résultat de fonctionnement – lotissement d’Egliseneuve d’Entraigues (DEL 2025 18)

Le Conseil municipal réuni sous la présidence de Didier CARDENOUX

- après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice
- statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice
- constatant que le compte administratif fait apparaître un : DEFICIT-EXCEDENT/NÉANT

Décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Pour mémoire	
Déficit antérieur reporté (report à nouveau - débiteur)	-6 950.11
Excédent antérieur reporté (report à nouveau - créditeur)	
Virement à la section d'investissement (pour mémoire)	
RESULTAT DE L'EXERCICE :	
EXCEDENT	6 950.11
Résultat cumulé au 31/12/2024	
A. EXCEDENT AU 31/12/2024	
Affectation obligatoire	
* A l'apurement du déficit (report à nouveau - débiteur)	
Déficit résiduel à reporter	
à la couverture du besoin de financement de la section d'inv. compte 1068	
Solde disponible affecté comme suit:	
* Affectation complémentaire en réserves (compte 1068)	
* Affectation à l'excédent reporté (report à nouveau - créditeur - lg 002)	
B. DEFICIT AU 31/12/2024	
Déficit résiduel à reporter - budget primitif	

Objet : Vote du compte de gestion – lotissement d’Egliseneuve d’Entraigues (DEL 2025 19)

Le Conseil municipal réuni sous la présidence de Didier CARDENOUX

Après s'être fait présenter le budget unique de l'exercice 2024 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer :

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2023, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures :

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2024 au 31 décembre 2024, y compris la journée complémentaire ;

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2024 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires annexes ;

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2024, par le receveur, visé et certifié conforme, n'appelle ni observation ni réserve de sa part ;

Objet : Vote du compte administratif – Egliseneuve d’Entraigues (DEL 2025 20)

Le Conseil municipal réuni sous la présidence de Pierre MOINS, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2024 dressé par Didier CARDENOUX après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1. Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellé	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés		42 328.35		76 928.43		119 256.78
Opérations exercice	406 019.77	283 895.23	548 349.95	624 236.64	954 369.72	908 131.87
Total	406 019.77	326 223.58	548 349.95	701 165.07	954 369.72	1 027 388.65
Résultat de clôture	79 796.19			152 815.12		73 018.93
Restes à réaliser	233 328.00	292 135.00			233 328.00	292 135.00
Total cumulé	313 124.19	292 135.00		152 815.12	233 328.00	365 153.93
Résultat définitif	20 989.19			152 815.12		131 825.93

2. Constate, pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

3. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser.
4. Vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Objet : Affectation du résultat de fonctionnement – Egliseneuve d'Entraigues (DEL 2025 21)

Le Conseil municipal réuni sous la présidence de Didier CARDENOUX

- après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice
- statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice
- constatant que le compte administratif fait apparaître un :

Excédent de 152 815.12

Décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Pour mémoire	
Déficit antérieur reporté (report à nouveau - débiteur)	
Excédent antérieur reporté (report à nouveau - créditeur)	76 928.43
Virement à la section d'investissement (pour mémoire)	66 099.00
RESULTAT DE L'EXERCICE :	
EXCEDENT	75 886.69
Résultat cumulé au 31/12/2024	152 815.12
A. EXCEDENT AU 31/12/2024	152 815.12
Affectation obligatoire	
* A l'apurement du déficit (report à nouveau - débiteur)	
Déficit résiduel à reporter	
à la couverture du besoin de financement de la section d'inv. compte 1068	20 989.19
Solde disponible affecté comme suit:	
* Affectation complémentaire en réserves (compte 1068)	
* Affectation à l'excédent reporté (report à nouveau - créditeur - lg 002)	131 825.93
B. DEFICIT AU 31/12/2024	
Déficit résiduel à reporter - budget primitif	

Objet : Vote du compte de gestion - Egliseneuve d'Entraigues (DEL 2025 22)

Le Conseil municipal réuni sous la présidence de Didier CARDENOUX

Après s'être fait présenter le budget unique de l'exercice 2024 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer :

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2023, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures :

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2024 au 31 décembre 2024, y compris la journée complémentaire ;

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2024 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires annexes ;

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2024, par le receveur, visé et certifié conforme, n'appelle ni observation ni réserve de sa part ;

Objet : Vote du compte administratif – eau d'Egliseneuve d'Entraigues (DEL 2025 23)

Le Conseil municipal réuni sous la présidence de Pierre MOINS.

délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2024 dressé par Didier CARDENOUX après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1. Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellé	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés		40 057.73		22 826.56		62 884.29
Opérations exercice	21 537.97	90 887.85	97 091.47	92 001.20	118 629.44	182 889.05
Total	21 537.97	130 945.58	97 091.47	114 827.76	118 629.44	245 773.34
Résultat de clôture		109 407.61		17 736.29		127 143.90
Restes à réaliser	70 000.00				70 000.00	
Total cumulé	70 000.00	109 407.61		17 736.29	70 000.00	127 143.90
Résultat définitif		39 407.61		17 736.29		57 143.90

2. Constate, pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.
3. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser.
4. Vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Objet : Affectation du résultat de fonctionnement - eau d'Egliseneuve d'Entraigues (DEL 2025 24)

Le Conseil municipal réuni sous la présidence de Didier CARDENOUX

- après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice
- statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice
- constatant que le compte administratif fait apparaître un :

Excédent de 17 736.29

Décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Pour mémoire	
Déficit antérieur reporté (report à nouveau - débiteur)	
Excédent antérieur reporté (report à nouveau - créditeur)	22 826.56
Virement à la section d'investissement (pour mémoire)	
RESULTAT DE L'EXERCICE :	
DEFICIT	-5 090.27
Résultat cumulé au 31/12/2024	17 736.29
A.EXCEDENT AU 31/12/2024	17 736.29
Affectation obligatoire	
* A l'apurement du déficit (report à nouveau - débiteur)	
Déficit résiduel à reporter	
à la couverture du besoin de financement de la section d'inv. compte 1068	
Solde disponible affecté comme suit:	
* Affectation complémentaire en réserves (compte 1068)	
* Affectation à l'excédent reporté (report à nouveau - créditeur - lg 002)	17 736.29
B.DEFICIT AU 31/12/2024	
Déficit résiduel à reporter - budget primitif	

Objet : Vote du compte de gestion - eau d'Egliseneuve d'Entraigues (DEL 2025 25)

Le Conseil municipal réuni sous la présidence de Didier CARDENOUX

Après s'être fait présenter le budget unique de l'exercice 2024 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer :

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2023, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures :

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2024 au 31 décembre 2024, y compris la journée complémentaire ;

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2024 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires annexes ;

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2024, par le receveur, visé et certifié conforme, n'appelle ni observation ni réserve de sa part ;

Objet : Vote du compte administratif – assainissement d'Egliseneuve d'Entraigues (DEL 2025 26)

Le Conseil municipal réuni sous la présidence de Didier CARDENOUX

délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2024 dressé par Didier CARDENOUX après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1. Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellé	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés	12 849.21			5 707.10	12 849.21	5 707.10
Opérations exercice	29 709.79	27 703.02	27 538.24	38 471.44	57 248.03	66 174.46
Total	42 559.00	27 703.02	27 538.24	44 178.54	70 097.24	71 881.56
Résultat de clôture	14 855.98			16 640.30		1 784.32
Restes à réaliser	12 429.00	15 567.00			12 429.00	15 567.00
Total cumulé	27 284.98	15 567.00		16 640.30	12 429.00	17 351.32
Résultat définitif	11 717.98			16 640.30		4 922.32

2. Constate, pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.
3. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser.
4. Vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Objet : Affectation du résultat de fonctionnement - assainissement d'Egliseneuve d'Entraigues (DEL 2025 27)

Le Conseil municipal réuni sous la présidence de Didier CARDENOUX

- après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice
- statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice
- constatant que le compte administratif fait apparaître un :

Excédent de 16 640.30

Décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Pour mémoire	
Déficit antérieur reporté (report à nouveau - débiteur)	
Excédent antérieur reporté (report à nouveau - créditeur)	5 707.10
Virement à la section d'investissement (pour mémoire)	12 080.00
RESULTAT DE L'EXERCICE :	
EXCEDENT	10 933.20
Résultat cumulé au 31/12/2024	16 640.30
A. EXCEDENT AU 31/12/2024	16 640.30
Affectation obligatoire	
* A l'apurement du déficit (report à nouveau - débiteur)	
Déficit résiduel à reporter	
à la couverture du besoin de financement de la section d'inv. compte 1068	11 717.98
Solde disponible affecté comme suit:	
* Affectation complémentaire en réserves (compte 1068)	
* Affectation à l'excédent reporté (report à nouveau - créditeur - lg 002)	4 922.32
B. DEFICIT AU 31/12/2024	
Déficit résiduel à reporter - budget primitif	

Objet : Vote du compte de gestion - assainissement d'Egliseneuve d'Entraigues (DEL 2025 28)

Le Conseil municipal réuni sous la présidence de Didier CARDENOUX

Après s'être fait présenter le budget unique de l'exercice 2024 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer :

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2023, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures :

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2024 au 31 décembre 2024, y compris la journée complémentaire ;

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2024 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires annexes ;

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2024, par le receveur, visé et certifié conforme, n'appelle ni observation ni réserve de sa part ;

Objet : Participation au concours Saint Nectaire à La Tour d'Auvergne (DEL 2025 29)

Monsieur le Maire informe l'Assemblée que le concours AOP Saint-Nectaire se tiendra les 26 et 27 juillet prochains à La Tour d'Auvergne et que la commune d'Egliseneuve d'Entraigues a été sollicitée pour participer à cette manifestation (cloche, don, pub...) par le biais d'un partenariat.

Le Conseil, après délibération et à l'unanimité :

- **DÉCIDE** de retenir le partenariat financier « ARGENT » à hauteur de 150 € pour un encart dans la plaquette de présentation.

Objet : Participation au concours de la race Salers à Picherande (DEL 2025 30)

Monsieur le Maire informe l'Assemblée que le concours départemental de la race Salers se tiendra samedi 30 août prochain à Picherande et que la commune d'Egliseneuve d'Entraigues a été sollicitée pour participer à cette manifestation (cloche, don, pub...).

Le Conseil, après délibération et à l'unanimité :

- **DÉCIDE** de participer à hauteur de 300 € pour le partenariat « SALERS VERMEILLE »

Objet : Participation au concours de la race Salers à Issoire. (DEL 2025 31)

Monsieur le Maire informe l'Assemblée qu'ISSOIRE accueillera pour la première fois le concours national Salers du 26 au 28 septembre 2025.

Le groupe Salers Evolution propose de soutenir l'initiative en offrant aux éleveurs exposants une cloche personnalisée au nom de la commune.

Le Conseil, après délibération et à l'unanimité :

- **ACCEPTE** d'offrir une cloche d'une valeur de 200€.

Objet : Etat des RAR Budget Commune (DEL 2025 32)

Après avoir pris connaissance de l'état des « Restes à Réaliser 2024 », le Conseil, après délibération et à l'unanimité :

- **APPROUVE** ce dernier tel qu'il est annexé à la présente ;
- **DIT** que les crédits figurent au compte administratif 2024 et seront inscrits au budget primitif 2025.

Objet : Etat des RAR Budget Eau (DEL 2025 33)

Après avoir pris connaissance de l'état des « Restes à Réaliser 2024 », le Conseil, après délibération et à l'unanimité :

- **APPROUVE** ce dernier tel qu'il est annexé à la présente ;
- **DIT** que les crédits figurent au compte administratif 2024 et seront inscrits au budget primitif 2025.

Objet : Etat des RAR Budget Assainissement (DEL 2025 34)

Après avoir pris connaissance de l'état des « Restes à Réaliser 2024 », le Conseil, après délibération et à l'unanimité :

- **APPROUVE** ce dernier tel qu'il est annexé à la présente ;
- **DIT** que les crédits figurent au compte administratif 2024 et seront inscrits au budget primitif 2025.

Informations diverses :

- Monsieur le Maire informe que la commémoration pour M. Fernand MINET aura lieu le 18 avril à 11h.
- Le mur du château d'eau situé sur la route de Picherande menace de tomber : les élus décident de demander des devis auprès des entreprises de terrassement, maçonnerie.
- Les élus évoquent le montant des subventions allouées aux associations afin de les intégrer dans le prochain budget primitif de la commune. Monsieur le Maire propose de verser une subvention aux pompiers de Picherande.
- Madame Danielle HUGUET expose un rapport sur la visite de l'ABF à la Chapelle Font Sainte.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h30.

La secrétaire de séance,

Danielle HUGUET.

Le Maire,

D.CARDENOUX.